

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 15 novembre 2021 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 9 novembre 2021 s'est réuni le lundi 15 novembre 2021 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : BOURBON Jean-Claude, LE BRIS Alain, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, PORTMANN Pascal, BENQUET Daniel, PERALI Valérie,

Pouvoirs : de BOURBON Jean-Claude à GUILBAUD Valérie, de LE BRIS Alain à CILLIERES Charles, de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine, de PERALI Valérie à FRANCIS Stéphane.

I.08

Subvention à l'Equipement au Karaté Club Marmandais

Les 4 associations sportives suivantes : le Karaté Club Marmandais, le Judo Club Marmandais, l'Aïkido Club Marmandais et le Ju Jutsu Traditionnel Marmandais souhaitent le changement des tatamis et des protections murales de la salle des Arts Martiaux (matériels vieillissants).

Elles participent conjointement à l'achat de ces équipements à hauteur de 2 621 €.

Le porteur référent du projet est le Karaté Club Marmandais.

Le Conseil Départemental de Lot et Garonne subventionne l'acquisition dudit matériel à hauteur de 6 521 € dans le cadre de son régime d'aide spécial aux associations sportives.

La Commission Sport a émis un avis favorable pour le versement d'une aide à l'équipement pour un montant de 3 900.00 €. Il convient d'autoriser M. le Maire à verser cette subvention.

Le montant total de cette opération s'élève à 13 042 €.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Accepte** le principe de verser une aide financière à l'association « Karaté Club Marmandais » pour l'achat des équipements sportifs
- Autorise** le versement de la somme de 3 900.00 € à l'association « Karaté Club Marmandais »
- Dit** que le montant de cette subvention sera prélevé sur les enveloppes prévues au budget 2021

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 16 novembre 2021

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 18/11/2021
et de sa transmission au contrôle de légalité le 18/11/2021

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

